Le 23 novembre 2026

**Me Pierre Chabot, D. Fisc.**
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.Pierre.2@hydroquebec.com

**Par SDÉ**

**Me Johanne Skelling**
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PRC-024-4 et PRC-029-1** - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
**Dossier Régie : R-4347-2026 Notre référence : LTG 08539 PC**

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance des annotations de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») dans les textes des normes de fiabilité PRC-024-4 et PRC-029-1 relativement au présent dossier (les « **Normes** »), transmises dans sa lettre du 16 novembre 2026.

Ainsi, le Coordonnateur dépose la version française des Normes comme pièce révisée **HQCF-2, document 1** ainsi que celle de la norme PRC-024-4 en suivi des modifications, comme pièce **HQCF-2, document 1.1**.

De plus, le Coordonnateur dépose une version révisée des Annexes Québec des Normes, dans leur version française et anglaise, comme pièce **HQCF-2, document 3** de même qu'une version révisée de l'Annexe Québec de la norme PRC-024-4 en suivi de modifications, dans sa version française et anglaise, comme pièce **HQCF-2, document 3.1** ainsi qu'une liste révisée des pièces à ce jour.

.

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il ne sera pas en mesure d'intégrer certaines annotations proposées par la Régie aux versions anglaises des Normes puisque de façon générale, les versions anglaises des Normes ne peuvent être modifiées par le Coordonnateur, ces dernières étant rédigées par l'équipe de rédaction des normes de la NERC.

Toutefois, le Coordonnateur n'a pas effectué la demande d'annotation portant sur l'ajustement de la note de bas de page de la norme PRC-024-4, dans sa version française, puisque cette dernière se retrouve aussi dans la version en vigueur de la norme PRC-024-4 publiée par la NERC. Cependant, celle-ci a été documentée par le Coordonnateur et sera communiquée à la NERC lors de la rédaction des prochaines révisions des normes visées par le présent dossier. À cet effet, la NERC a publié, le 15 avril 2026, la norme PRC-029-2 dans le cadre du projet 2025-02 « Ride-Through Revisions », laquelle demeure à ce jour en attente d'approbation.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*(s) Pierre Chabot*

**PIERRE CHABOT**

/im

p.j. Documents cités ci-dessus